

# Règlement CHIBERTRAIL

## 1/ Organisation :

Le CHIBERTRAIL est organisé par l'association Anglet France Team. Des épreuves pourront être partiellement ou totalement ajoutées, modifiées ou supprimées à tout moment par l'Organisation.

## 2/ Les épreuves :

Les épreuves se déroulent à ANGLET (64).

Dates :

Samedi 22 février 2020 :  
RUN & BEER - 17h00 Départ  
TRAIL NOCTURNE 10 km - 19h00 Départ

Dimanche 23 février 2020 : CHIBERTRAIL  
9h00 Départ 20 km (individuel et relais)  
9h20 Départ 10 km  
10 km : Le parcours est composé d'une boucle de 10 km  
20 km : Le parcours est composé de deux boucles de 10 km. Dans le cadre du 20km, possibilité de participer en relais de 2 personnes.

Challenge : 10km du vendredi + 10 km du dimanche  
Super Challenge : 10km du vendredi + 20 km du dimanche

Tarifs disponibles dans la partie 9.

## 3/ Parcours :

Il s'effectue en milieu naturel et comprend des points de passage obligatoires (contrôles humains et chronométrage).

## 4/ Contrôle de passage :

Sur le parcours des contrôleurs noteront l'horaire de passage des compétiteurs. La Direction de Course s'accorde le droit d'attribuer des pénalités si les consignes des épreuves et de sécurité ne sont pas respectées ; ainsi que pour non-respect de l'environnement.

## 5/ Progression :

Les compétiteurs sont tenus, sous peine de pénalité allant jusqu'à la mise hors course, de suivre les instructions que l'Organisation donne à tout moment. L'Organisation peut arrêter la course pour les compétiteurs qui ne pourraient pas continuer le parcours dans des conditions normales de sécurité.

#### **6/ Abandon :**

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

#### **7/ La sécurité :**

Tout manquement aux règles d'assistance à personne en danger sera pénalisé par la mise hors course. Les conditions météorologiques et/ou naturelles peuvent obliger l'Organisation à stopper des participants pour des raisons de sécurité, alors que d'autres sont déjà passés.

#### **8/ Inscriptions :**

Les inscriptions seront prises en compte uniquement pour les dossiers complets :

- bulletin complété et signé
- certificat médical de non contre-indication à la pratique du trail en compétition de moins d'1 an ou copie d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- règlement.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte dans la liste des inscrits. Tout concurrent doit être âgé de plus de 18 ans sauf dérogation spéciale accordée par l'Organisation et devant comporter une autorisation parentale écrite.

#### **9/ Droit d'engagement :**

Le nombre d'inscrits est limité, l'Organisation appliquera la règle du premier inscrit. Les droits d'inscription s'élèvent à :

Trail nocturne 10 km : 12 €

Trail 10 km : 12 €

Trail 20 km : 19 €

Trail 20 km (2 x 10 km) relais : 24 € pour l'équipe

Run & Beer : 24 € pour l'équipe

Challenge (10km du vendredi + 10 km du dimanche) : 22 €

Super Challenge (10km du vendredi + 20 km du dimanche) : 29 €

Pour toute inscription, un euro supplémentaire est demandé et sera reversé en faveur de l'association « Coup de pouce pour Léo ».

Le nom des équipes est libre. L'Organisation se réserve le droit de refuser un nom ou un logo qui serait injurieux ou provocant. Les concurrents sont responsables de leur équipement.

#### **10/ Remboursement :**

En cas de report ou d'annulation de l'épreuve, l'Organisation s'engage à rembourser les compétiteurs.

#### **11/ Assurances :**

L'Organisation souscrira une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance conformément à la législation en vigueur.

#### **12/ Décharge :**

J'admets que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et que je ne dois pas m'inscrire si je ne suis pas correctement entraîné et apte médicalement. En acceptant ces conditions d'inscription, j'assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.

J'assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière. (liste non exhaustive) Je, en mon nom et en celui de mes héritiers et exécutants, reconnais par le présent acte décharger les sponsors et organisateur de l'épreuve, Anglet France Team (et ses représentants) ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à ma participation à cette épreuve.

Je reconnais que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties sus nommées. Je reconnais que la charge d'inscription n'est ni remboursable, ni réutilisable. Par le présent acte, j'accorde aux parties sus nommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

Date :

Signature :